

Nous le demandons, maintenant à tout homme sensé, à tout homme de bonne foi, est-il possible après la lecture de ces deux documents, de pouvoir prétendre avec quelque apparence de sincérité, que l'administration actuelle sacrifie aux exigences de la population Anglo-Saxonne de cette province, la nationalité et les intérêts des Canadiens-Français? Cette levée de boucliers de la race anglo-saxonne, n'est-elle pas une protestation formelle, un démenti solennel donné à toute accusation malicieuse et mensongère? Les Canadiens Français séduits par les hypocrites déclarations de M. Papiacau en présence de cette manifestation ouverte et explicite des opinions juvéniles de leurs institutions, de leur langue et de leurs lois n'ouvriront-ils pas les yeux? Le peuple que l'on veut, que l'on cherche à tromper par les mots spécieux de nationalité d'intérêts canadiens-français sacrifiés, heurtera-t-il un seul instant à repousser, à flétrir par les manifestations les plus énergiques, la conduite de ceux qui dans des vues égoïstes, intéressées et malhonnêtes, travaillent par tous les moyens à semer la division, la méfiance dans nos rangs pour parvenir à leurs fins criminelles? Quel est celui qui après avoir lu les documents ci-dessus, après les avoir médités, croira, s'il possède le sens commun, que si la politique de l'administration était anti-canadienne française, les Bretons feraient un tel tapage? qui croira que s'il était vrai que M. Lafontaine et ses amis sacrifiaient nos intérêts, le parti anglo-saxon prendrait une attitude si hostile envers nous et si menaçante même envers la mère-patrie?

Le manque d'espace ne nous permet pas d'en dire d'avantage sur ce sujet que nous abandonnons pour le présent à la sagacité et au jugement de nos lecteurs. Nous y reviendrons en temps et lieu.

Rencontre.—Deux charretiers qui conduisaient leurs chevaux un peu vite, se rencontrèrent près de la rue du palais hier soir. Une des voitures fut mise en pièces; l'autre eut l'une de ses roues cassées. Une dame et un jeune garçon qui se trouvaient dans cette dernière voiture, fut jetée sur le pavé, mais elle n'a pas eu de blessure grave. Il va sans dire que les deux charretiers étaient ivres.

NOYE.—Un noyé a été trouvé au bout du quai du Palais hier. On l'a reconnu pour un des soldats ivrognes et incorrigibles de la garnison de Québec qui ont dernièrement reçu leur congé. Encore un exemple d'intempérance.

Il a été rendu un jugement, dans le dernier terme de la cour du Banc de la Reine, contre Charles Deguise, écuyer, en faveur de M. William Jellicoe, pour la somme de soixante louis avec dépens, étant la valeur d'un cheval tué et d'un autre blessé en renversant son carrosse, dans l'automne de 1847, sur des matériaux qui avaient été déposés dans la rue St. Jean pour l'érection d'une maison appartenant à M. Deguise, et où il avait négligé de tenir une lumière, durant la nuit, pour indiquer le danger aux passants, en contravention aux règlements de police. Cette sentence de la cour devrait servir de leçon aux propriétaires ou aux entrepreneurs chargés du soin des bâtisses, qui semblent avoir été jusqu'ici sous l'impression que s'ils pouvaient échapper à une poursuite pour ne point avoir mis de lumière indiquant les embarras, tout était fini! Mais que l'on se souvienne bien que toute personne qui embarrasse une rue avec des matériaux d'aucune espèce, soit pour bâtir ou pour toute autre fin, ou qui fait une excavation dans une rue, est responsable de tous les dommages et accidents qui seront causés par sa négligence, et qu'elle est sujette à être poursuivie au criminel aussi bien qu'au civil pour l'infraction d'aucun règlement de police, en force dans cette cité. (Communiqué.)—Con Ven.

La recette du concert des Amateurs Canadiens, en faveur des pauvres de la Société de St. Vincent de Paul, se monte à 236 1/2 \$.

Le nombre des courriers partis des différents ports étrangers, pour Québec, depuis le 28 mars au 2 avril inclusivement s'élève à 996.

Nous empruntons à la Gazette de Montréal, le tableau suivant des recettes, dépenses et revenu net du département des postes dans le Canada, depuis le 5 octobre 1844 au 5 juillet 1848. Le port des lettres dans l'intérieur du Canada, n'est pas compris dans cet exposé :

Table with 4 columns: Années, Recettes, Dépenses, Rev. clair. Rows for 1841-45, 1845-46, 1846-47, 1847-48.

Nous prions nos agents de vouloir bien nous expédier les sommes d'argent qu'ils ont en mains.

Les personnes, abonnés à notre journal, qui démissionnent au 1er mai sont priés de nous en informer, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans la réception du journal.

POST-SCRIPTUM. Nouvelle Emission. 9 heures du matin, 27 avril. La maison de M. Lafontaine a été incendiée; tous ses meubles détruits et ses tables brûlées. Les maisons de MM. Hucks, Holmes et Wilson (libéraux) ont aussi été sacrifiées. Il y a aujourd'hui une assemblée publique des loyaux à 2 heures sur le Champ de Mars. On s'attend à ce que le gouvernement l'empêchera. S'il le fait, Dieu seul sait ce qui en résultera. Howard, Marek, Ferris, éditeur de la Gazette, Montgomery, sont en prison (Morning Chronicle.)

On nous informe que les bills qui ont reçu la sanction royale ont été sauvés par l'honorable R. E. CARR.

Les journaux Tories de Montréal, reçus ce matin, ne contiennent pas un mot de blâme, pas même de regret sur l'horrible scène dont Montréal vient d'être témoin. On lit en grosses lettres dans le Herald: QUE LA LOYAUTÉ A ÉTÉ INSULTÉE PAR LA REINE!!! Belle, héroïque loyauté que celle qui pousse à des excès que les sauvages répudieraient.

Le télégraphe vient d'annoncer l'arrivée du Steamer anglais du 14.

GAZETTE DES MARCHANDS.

Nouvelles Commerciales. Nous voyons qu'à la date du 7 avril, à Liverpool, une grande quantité de pin de Québec, aurait été vendu de 13d. à 15d. par pied; et un petit lot de chêne a été vendu pour 2s. par pied.

ANNONCES.

SITUATION D'UN INSTITUTEUR DEMANDÉE. Un jeune homme capable d'enseigner le français, l'anglais, l'arithmétique, la géographie et même la tenue des livres demande une situation comme instituteur à la campagne. S'adresser à ce bureau. Québec, 25 avril 1849.

AVIS.

Monsieur qui au concert de vendredi dernier a pris par erreur, le casque d'une autre personne, est prié de vouloir le rapporter chez MM. CREMAZIE, rue La Fabrique où le sien lui sera remis. Québec, 23 avril 1849.

AUX CONSTRUCTEURS.

DES soumissions seront reçues par le soussigné jusqu'au 30 du courant, pour la construction d'une maison en bois à l'Anse-aux-Sauvages (Indian Cove.)

DUNCAN PATTON & Co. Bâtisses de Laurie, Près de la Banque de Montréal. Québec, 23 avril 1849.

SOCIÉTÉ CHARITABLE DES DAMES CATHOLIQUES DE QUÉBEC.

AVIS Public est par le présent donné qu'en conformité à une requête signée par cinq membres, il y aura une assemblée générale extraordinaire des Membres de la sus-dite société, JEUDI le 26 du présent mois, à DEUX heures de l'après-midi, dans la chapelle St. Louis dans la Cathédrale de Québec, pour prendre en considération une proposition faite de la part de M. de St-Yves, conducteur de Québec, à l'effet de bâtir un couvent pour y placer des Sœurs de la Charité, et pour l'érection de laquelle bâtisse il a besoin d'une partie du terrain appartenant à cette société. Par ordre, SUZANNE VANFELSON, Secrétaire. Québec, 23 avril 1849.

Chapeaux

DANS LE DERNIER GOUT.

LES Soussignés viennent de recevoir par la voie de New-York quelques Caisses de Chapeaux de Satin, pour Messieurs.

Il ont aussi en main un bel assortiment de CHAPEAUX pour MM. du Clergé. Ils recevront par les premiers vaisseaux d'Europe leur assortiment général.

A. HAMEL & Frère. Québec, 30 mars, 1848.

ATTENTION.

DEUX ou trois jeunes gens pourraient se procurer une maison de pension, dans une famille privée, dans la Haute-Ville. S'adresser à ce bureau. Québec, 13 avril 1849.

ORGE A VENDRE.

ACTUELLEMENT en main dans le Hangar de Mr. Quirouët, rue St. Paul, 500 Minots d'Orge pour semence en petits lots à la commodité des acheteurs. S'adresser sur les lieux ou à HAMEL & FRÈRE, Québec, 20 avril 1849.

On demande à acheter.

UNE grande balance; avec ses poids, comprenant 2 poids de 56; 2 de 28; de 14 et de 7 livres. S'adresser à ce bureau. Québec, 16 Avril 1849.

Emplacement à vendre.

UN superbe emplacement avec la charpente d'une maison, dessus construite, à vendre à des conditions très faciles. Cette emplacement est situé rue St. Antoine, faubourg St. Vallier. S'adresser au propriétaire soussigné. AUGUSTIN GAGNON, Côteau Ste. Geneviève. Québec, 6 Avril 1849.

JOSEPH L'ÉVÉQUE LUTHIER. Rue St. Dominique, vis-à-vis chez Mr Frs. Vallée, St. Roch.

L'HONNEUR d'informer le public qu'il a ouvert une boutique à l'endroit ci-dessus et qu'il est prêt à accepter toutes sortes d'ouvrages dans son art. Il se charge de la confection et de la réparation des instruments de musique de la manière la plus élégante et aux conditions les plus avantageuses. Québec 22 Décembre 1848.

A LOUER.

LE domaine du GRAND ET PETIT MÉTIS. Ces deux propriétés sont dans un bon état de culture; et l'une d'elle est un poste de commerce où l'on pourrait tenir hôtel pour la réception de personnes qui aimeraient à résider à la campagne si le choléra fait son apparition à Québec l'été prochain. On pourrait y établir à peu de frais des bains. S'adresser franc de port à Ramonky, à J. HEATH, N. P. Québec, 6 avril 1849.

ON demande des nouvelles de BENJAMIN RODGERS, artisan, qui quitta son endroit natal dans le Yorkshire, Angleterre, il y a sept ans. Les dernières nouvelles qu'on en a sont de Québec, où il travaillait il y a sept ans. Son frère Joseph Rodgers, Nooking, près de Wakefield, Yorkshire, recevra avec reconnaissance tous renseignements sur sa position actuelle. S'adresser à M. John Brack Windowen, Drummondville, Canada-Est. Québec, 13 avril 1849.

LA LYRE CANADIENNE.

LES Souscripteurs à la LYRE CANADIENNE, pourront se procurer maintenant à ce bureau la Gravure-frontispice. Elle est offerte gratuitement. Québec, 13 avril, 1849.

ETUDE DE NOTAIRE.

Le Soussigné, témoin depuis quelque temps hors de cette ville a l'honneur d'annoncer qu'il a repris l'exercice de sa profession en son bureau actuel, Rue d'Algonquin, porte voisine de M. P. Gauvreau, Architecte faubourg St. Jean. EUGÈNE LÉCUYER. Québec, 12 Janvier 1848.

AVIS.

Le soussigné, exécuteur testamentaire de feu St. Louis CONTANT dit FRÈRE MARC horloger, du ci-devant ordre des récollets du Bas-Canada, décédé en la paroisse de St. Thomas comté de l'Islet, prie ceux qui doivent à la succession de venir payer leurs comptes au plutôt; et ceux envers qui la succession est endettée de présenter leurs comptes dûment attestés; il prie aussi les personnes qui pourraient avoir des effets à réclamer de se représenter ici au premier jour de Mai prochain, faute de quoi les dits effets seront vendus. JOSEPH MARMETTE, M. D. Exécuteur-Testamentaire. Québec, 4 avril 1849.

JOHN D. TRIPP.

EN adressant ses remerciements les plus sincères au public et Messieurs de Québec, les informe respectueusement qu'il est maintenant prêt à prendre des pensionnaires pour Phivier à des conditions raisonnables, et assure ceux qui voudront bien le favoriser, qu'il n'épargnera rien pour leur procurer tout le confort possible. N. B. Gonters et Lunch prêts sous le plus court délai. Québec, 1 décembre 1848.

ORGUE.

Un superbe ORGUE à vendre (cinq jeux complets) peut être vu à l'église St-Joseph (Montréal). Pour plus amples informations, s'adresser à TOUSSAINT CHERMIER 81 Rue St. Denis Montréal. N. B. Toutes lettres adressées à ce sujet au bureau de ce journal, recevra notre attention: Québec, 7 mars 1849.

P. V. BOUCHARD

Rue Sous-le-fort } P. V. BOUCHARD } Rue Sous-le-fort } Basse-Ville, } QUÉBEC. } Basse-Ville, }

OFFRE en vente à ses magasins, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, un assortiment complet de ROBES ET JUPONS, telle que Blouses, Calottes, Vestes, Chemises, Calignons, etc., etc., une quantité de Valises et de Porte-Manteaux, etc. —AVEC— Un assortiment varié de draps fins et superfins pour redingottes et pour manteaux, casimirs, patrons de vestes, casques, casquettes en pelletteries, gants, mitaines, etc. —AUSSI— 600 paires de souliers d'original unis et brodés 000 Nœuds de Caraque, etc. Le tout à vendre à bas prix pour de l'argent comptant. Québec, 20 novembre 1848.

TROUVÉ.

À la haute-ville, la semaine dernière un paquet de etc. attaché dans un anneau d'acier. La personne pourra le ravoir en s'adressant à ce bureau, et en payant les frais de cet annonce. Québec, 23 avril 1849.

Vente par Encan.

Par F. H. Hall. Vente par Banqueroute. Par ordre du syndic, à l'hôtel LAPOSTOLLE, Pointe-à-la-Croix. TOUTES les MEUBLES de MESSAGIE, et autres effets appartenant de la Banqueroute de J. J. HUBERT, seront vendus par encan public, SAMEDI le 25 courant. La Vente à ONZE heures, A. M. F. H. HALL, E. C. Québec, 18 avril 1849.

ANNONCES.

A LOUER A LA POINTE LEVY, (En Haut de la cité (à l'Ouest.) UNE MAISON et DEUX magasins, l'un de 25 sur 50, l'autre de 20 sur 20 pieds, avec jardin, puits et dépendances, dans une excellente place pour le commerce, et propre à une ou deux familles. S'adresser à ALBERT ANGERS, Faubourg St. Jean, Rue St. Jean. Québec, 16 mars 1849.

ANNONCES.

A LOUER. Une superbe magasin maintenant occupé par M. McGill, sellier, bâtisse Wolf, Rue St. Jean. S'adresser à F. EVANTUREL, Avocat. No. 32, rue St. Louis. Québec, 2 Février 1849.

A LOUER.

UNE PARTIE du Haut d'une maison à deux étages en pierre, située dans la rue St. George, faubourg St. Jean, avec un excellent hangar en brique. Possession donnée au premier de mai. S'adresser sur les lieux, au propriétaire soussigné. PIERRE DROLET, Québec, 16 février, 1849.

LE SOUSSIGNÉ

VIENT de recevoir et offre en vente une quantité choisie de BEURRE des Townships. —AUSSI— Une quantité de lard fumé des Townships de la première qualité. W. Le CHEMINANT, No. 4, Rue la Fabrique

Dr. CIRoux,

APOTHECAIRE, à transporté son Établissement No. 2, RUE LA FABRIQUE vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau, Près du Marché de la Haute-Ville, QUÉBEC.

UNE CARTE.

Le soussigné est maintenant prêt à recevoir un nombre limité d'élèves à être instruits dans les diverses branches de l'Architecture, de l'Architecture, et du Génie Civil, conjointement, ou séparément, au gré de l'élève. Le soussigné enseigne aussi, mesurément de toute espèce, Géométrie, mathématiques, Mécanique, etc. CHS. BAILLARGE, Château St. Louis. 14 mars 1845.

HOTEL DU BATEAU A VAPEUR.

TROIS-RIVIÈRES. Le soussigné reconnaissant envers ses anciens amis et le public en général pour l'encouragement qu'il a reçu de puis qu'il tient un hôtel dans cette ville, c'est-à-dire depuis QUARANTE ANS, prend la liberté de les informer qu'il retourne à son ancien poste, à l'Hôtel du Quai de Latour-à-Peppier, le 1er Mai prochain. Comme tout le local subit des réparations complètes et sera mis dans l'ordre le plus parfait, les voyageurs peuvent être certains qu'ils trouveront chez lui le service le plus assidu, les meilleurs vins et liqueurs et les commodités les plus parfaites. L. OSTROM. Trois-Rivières, 15 avril 1849.

REPertoire NATIONAL.

Ceux qui désirent souscrire doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. M. F. VESINA, agent. Québec, 15 Sept. 1858.

Avis aux Marchands.

IMPORTANT POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE. LE Propriétaire de l'Ami de la Religion et de la Patrie prend la liberté d'offrir à ses amis et au public en général ses remerciements sincères pour l'encouragement vraiment libéral dont on a bien voulu le favoriser. Il se flatte qu'on lui continuera les mêmes faveurs à l'avenir, et de son côté il ne cessera de redoubler de soins et d'attentions pour mériter sa part du patronage public. Voici la saison des affaires qui va bientôt commencer pour le commerce et l'industrie en général, nous nous permettrons de rappeler aux marchands-canadiens, les avantages immenses de faire des annonces. Aucun peuple ne fait plus d'annonces dans les journaux que le peuple Anglais et le peuple des États-Unis. Leurs journaux sont couverts d'annonces. Ce fait seul démontre l'utilité, la nécessité même des annonces dans les papiers-nouvelles. Tous les hommes d'affaires doivent être convaincus que l'annonce popularise leurs établissements, leur magasin ou leur boutique. Point de gloire sans annonces. La circulation de l'Ami de la Religion et de la Patrie s'étendant rapidement de jour en jour, parmi toutes les classes de la société, vu la modicité de son prix d'abonnement, ce journal devient un excellent centre de publicité. MM. les marchands, qui voudront bien nous honorer de leurs clientèles, pourront annoncer de toute manière et avec toute l'originalité possible. Pour donner des facilités aux personnes qui annoncent, nous avons adopté un plan qui ne manquera pas d'être avantageux pour le commerce. A dater de ce jour, nous affirmerons à l'année, les colonnes ou parties de colonnes, de notre journal, pour la somme de 2 aux marchands ou autres personnes qui sont dans la nécessité d'annoncer. Par ce moyen, la personne à qui on aura ainsi concédé un quarté quelconque dans le journal, pourra remplacer à chaque numéro, ou toutes les semaines, ses annonces par de nouvelles annonces, suivant les engagements convenus. Nous espérons que ce nouveau moyen, aura l'effet d'engager la plus grande partie des marchands canadiens-français à s'annoncer. Québec, 12 mars 1849.

Vente par Encan.

Par W. B. Meyer. Thés, Roisins, Verreries et Liqueurs. PAR ENCAN. Sera vendu, LUNDI le 30 du courant, aux magasins ci-devant de CHARLES STUART, Ec. Quai Wellington. TOUT le fond de commerce consistant, en thés, sucres, roisins, vins, liqueurs, etc. —AUSSI— Verreries, cruettes, vitres de toute dimension, et de toute grandeur. La vente à DEUX heures précises. W. B. MEYER, Québec, 15 avril 1849.

ANNONCES.

Des Bous des Incendies de Québec. Bureau du Receveur-Général. Montréal, 23 mars 1849.

ANNONCES.

AVIS public est par le présent donné que les A. porteurs de bous des Incendies de Québec, qui désirent obtenir semi-annuellement paiement, à Québec, de l'Intérêt qui portera sur les bous, pour le recevoir en adressant à F. L. CLACKMEYER, écuyer, à l'ancienne bâtisse du Parlement à Québec, qui livrera en double aux demandeurs les formules de reçu nécessaires. AVIS PUBLIC est de plus donné aux parties en faveur desquelles ces bous ont été accordés sous forme de prêt, que M. CLACKMEYER honnêtement est autorisé à demander et recevoir le remboursement de l'INTÉRÊT ANNUEL, accumulé ou s'accumulant sur tels bous. L. M. VIGIER, Insp. Gén. de S. M.

PIÈCE CURIEUSE

d'Horlogerie. INVENTÉE et exécutée par moi-même, ANTOINE ROUSSEAU, demeurant à St. Roch de Québec, rue St. Joseph. C'est une horloge-montre à cinq cadrans dont quatre de 4 pieds de diamètre, indiquent l'heure au dehors, et un de 2 pieds de diamètre à l'intérieur, l'horloge suppose sur un édifice quelconque. Elle sonne à toutes les heures, demi-heure et quart d'heure, et préluce à cette opération par des airs variés; donne le signal de l'Angelus aux heures prescrites; indique le quantième du mois au son de la cloche, et peut donner l'alarme aux quatre coins de la cité dans un cas d'incendie. Le mécanisme embrasse une surface de 6 pieds sur 5 et demi, sur une profondeur de 3 pieds et demi pèse 750 livres, sans inclure la pesantur des poids qui s'élève à 850 livres, et celle des neuf échelles pesant ensemble 86 livres. L'horloge opéra 30 jours sans la monter. L'exhibition s'en fera prochainement Québec, 7 mars 1849.

UNE CARTE.

Le soussigné est maintenant prêt à recevoir un nombre limité d'élèves à être instruits dans les diverses branches de l'Architecture, de l'Architecture, et du Génie Civil, conjointement, ou séparément, au gré de l'élève. Le soussigné enseigne aussi, mesurément de toute espèce, Géométrie, mathématiques, Mécanique, etc. CHS. BAILLARGE, Château St. Louis. 14 mars 1845.

HOTEL DU BATEAU A VAPEUR.

TROIS-RIVIÈRES. Le soussigné reconnaissant envers ses anciens amis et le public en général pour l'encouragement qu'il a reçu de puis qu'il tient un hôtel dans cette ville, c'est-à-dire depuis QUARANTE ANS, prend la liberté de les informer qu'il retourne à son ancien poste, à l'Hôtel du Quai de Latour-à-Peppier, le 1er Mai prochain. Comme tout le local subit des réparations complètes et sera mis dans l'ordre le plus parfait, les voyageurs peuvent être certains qu'ils trouveront chez lui le service le plus assidu, les meilleurs vins et liqueurs et les commodités les plus parfaites. L. OSTROM. Trois-Rivières, 15 avril 1849.

REPertoire NATIONAL.

Ceux qui désirent souscrire doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. M. F. VESINA, agent. Québec, 15 Sept. 1858.

Avis aux Marchands.

IMPORTANT POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE. LE Propriétaire de l'Ami de la Religion et de la Patrie prend la liberté d'offrir à ses amis et au public en général ses remerciements sincères pour l'encouragement vraiment libéral dont on a bien voulu le favoriser. Il se flatte qu'on lui continuera les mêmes faveurs à l'avenir, et de son côté il ne cessera de redoubler de soins et d'attentions pour mériter sa part du patronage public. Voici la saison des affaires qui va bientôt commencer pour le commerce et l'industrie en général, nous nous permettrons de rappeler aux marchands-canadiens, les avantages immenses de faire des annonces. Aucun peuple ne fait plus d'annonces dans les journaux que le peuple Anglais et le peuple des États-Unis. Leurs journaux sont couverts d'annonces. Ce fait seul démontre l'utilité, la nécessité même des annonces dans les papiers-nouvelles. Tous les hommes d'affaires doivent être convaincus que l'annonce popularise leurs établissements, leur magasin ou leur boutique. Point de gloire sans annonces. La circulation de l'Ami de la Religion et de la Patrie s'étendant rapidement de jour en jour, parmi toutes les classes de la société, vu la modicité de son prix d'abonnement, ce journal devient un excellent centre de publicité. MM. les marchands, qui voudront bien nous honorer de leurs clientèles, pourront annoncer de toute manière et avec toute l'originalité possible. Pour donner des facilités aux personnes qui annoncent, nous avons adopté un plan qui ne manquera pas d'être avantageux pour le commerce. A dater de ce jour, nous affirmerons à l'année, les colonnes ou parties de colonnes, de notre journal, pour la somme de 2 aux marchands ou autres personnes qui sont dans la nécessité d'annoncer. Par ce moyen, la personne à qui on aura ainsi concédé un quarté quelconque dans le journal, pourra remplacer à chaque numéro, ou toutes les semaines, ses annonces par de nouvelles annonces, suivant les engagements convenus. Nous espérons que ce nouveau moyen, aura l'effet d'engager la plus grande partie des marchands canadiens-français à s'annoncer. Québec, 12 mars 1849.